



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :	L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à quinze heures, les membres du Bureau syndical se sont réunis à la salle de la Grange du Causse à Soulomès, sous la présidence de Madame Catherine MARLAS.
Sélection de la commune accueillant le prochain défi à biodiversité positive	ÉTAIENT PRÉSENTS M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie Mme C. MARLAS, conseillère départementale du Lot Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot Mme N. MASBOU, représentante de la Communauté de communes du Grand Figeac M. S. CHERER, représentant de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat M. J. DIETSCH, représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors M. JC. FOUCHE, président de CAUVALDOR M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Lentillac-du-Causse M. M. LAVERDET, représentant de la Commune de Montfaucon Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon Mme B. GABIOT, représentante de la Commune de Saint-Géry/Vers Mme D. LENFANT, maire de Rocamadour
DATE DE LA CONVOCATION 18 décembre 2024 DATE D'AFFICHAGE 18 décembre 2024	ÉTAIENT EXCUSES Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. V. LABARTHE M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. P. GARRIGUES Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à Mme C. MARLAS M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne, donne pouvoir à M. G. BOUCHER M. B. GOURAUD, maire de Vaylats, donne pouvoir à M. M. LAVERDET M. A. ORTALO-MAGNE, maire de Larnagol, donne pouvoir à M. Mme N. MASBOU Mme V. JOURDAN, représentante de la commune de Marcilhac-sur-Célé, donne pouvoir à Mme C. PRUNET Mme MJ. ELIAS, représentante de la Commune de Gramat, donne pouvoir à M. F. TERLIZZI M. F. REYMANN, maire de Lugagnac, donne pouvoir à Mme B. GABIOT
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS En exercice : 24 Présents : 16 Votants : 25 Voix : 45	ÉTAIENT EGALEMENT PRESENTS M. N. BRUNET, directeur du Parc - Géoparc Mme A. GIROU, directrice adjointe du Parc - Géoparc Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc - Géoparc

La Présidente rappelle aux membres du Bureau syndical qu'en 2023, le Parc a lancé la première édition du défi familles à biodiversité positive, avec l'appui de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et de l'Office français de la biodiversité.

A cette occasion, neuf familles réparties sur trois communes différentes ont relevé le pari de réduire l'impact de leur mode de vie sur le monde vivant. Avec l'aide de l'équipe du Parc, elles ont pu notamment réduire leur consommation d'énergie et leur production de déchets.

Aujourd'hui, le Parc lance la 2^{ème} édition. Afin d'optimiser l'action auprès des familles et faciliter leur sélection, cette nouvelle édition se déroulera sur une seule commune.

Le 7 janvier, le Parc a lancé un appel à participation aux communes de plus de 600 habitants.

Le rôle de la commune sera de :

- accompagner le Parc dans la recherche de 10 familles volontaires ;
- soutenir l'équipe du Parc pour l'animation du défi : mise à disposition de salle, accueil d'animation, ... ;
- relayer la communication : affichage, bulletin communal, réseaux sociaux ... ;
- faire le lien avec les écoles et établissements scolaires.

A l'issue de l'accompagnement des familles, l'équipe du Parc proposera à la commune une réflexion autour d'un projet pour mieux connaître et protéger sa biodiversité communale. Le Parc accompagnera et soutiendra la commune dans ce projet.

Les communes avaient jusqu'au 24 janvier pour envoyer leur dossier de candidature.

La commune de Flaujac-Pujols s'est portée candidate, seule candidature reçue.

Le Bureau syndical, à l'unanimité, valide la candidature de la commune de Flaujac-Pujols, autorise la Présidente à signer l'ensemble des documents administratifs et financiers pour la mise en œuvre de cette décision.

**La Présidente
Catherine MARLAS**